

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 Juin, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire

ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, ALLORGE Hervé, DANEL Sandrine, DAUBE François, FAUCHER Laurent, QUERUEL Geneviève, ROHEE Nathalie.

Absent excusé : BOUCHER Martial qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT Patrick
LEBOUCHER Francis

Secrétaire de Séance : DANEL Sandrine

Ouverture de séance à 20h30 :

Monsieur le Maire informe qu'une délibération doit être ajoutée à l'ordre du jour concernant le transfert du siège du SIVOS.

1. Indemnité du Percepteur :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise concernant le taux d'indemnité du Receveur Municipal. Le montant de son indemnité est calculé au prorata des dépenses d'exercices précédents. En 2013 le montant de l'indemnité s'élevait à: 217.42 €. Pour l'année 2014 si le taux est de 100 % elle s'élève à 224.16 €. Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité pour un taux de 100%.

2. Décision modificative budgétaire :

Monsieur le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise pour transférer des crédits :

- Du : chapitre 023 : Immobilisations en cours
 - Article 2312 : Aménagement de terrains pour 73 409.00 €.
- Au : chapitre 021 : immobilisations corporelles
 - Article 2128 : agencement et aménagements pour 73 409.00 €.

En effet les travaux d'aménagements du terrain multisports doivent passer en chapitre 21 et non au chapitre 23. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3. Transfert du SIEGE du SIVOS :

Monsieur le Maire précise que lors de l'installation du nouveau conseil syndical, le Président élu est un membre de Bérengenville la Campagne, le siège du syndicat est donc transféré à Bérengenville la Campagne. La Commune de Bérengenville la Campagne doit émettre un avis. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert.

4. Demande de subvention : finalisation aménagement terrain multisports :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à l'inauguration du terrain multisports, Monsieur BOURDIN, sénateur, qui était présent a précisé qu'il aiderait la commune pour le remplacement du but de foot abîmé. La commission travaux s'est réunie et souhaite monter un dossier de demande de subvention auprès du sénateur dans lequel sera mis :

- L'installation de but de foot.
- L'installation de clôtures afin de limiter l'accès du terrain aux vélos ou personnes et non aux véhicules motorisés.
- L'installation d'un support vélo
- L'installation de poubelles pour éviter les déchets laissés sur le terrain

- L'installation d'une table de pique nique avec accès au handicapé afin de profiter pleinement du terrain.

Le coût de l'aménagement sera d'environ 6 000.00 € HT, nous pouvons espérer une subvention à hauteur de 20 à 30%.

Concernant l'inauguration du terrain multisports, monsieur le Maire a eu des retours positifs concernant le ballon offert aux familles du village qui ont un enfant de moins de 21 ans.

Le test du terrain multisports doit être effectué par une entreprise agréée aux frais de la société camma sport, celui-ci n'ayant toujours pas eu lieu, la facture de camma sport n'a pas été réglée.

5. Matériel informatique et logiciel de Mairie :

Monsieur le Maire informe qu'au 1^{er} Janvier 2015, la commune doit dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable. Aujourd'hui le logiciel magister ne permet pas la mise en place de cette procédure. La Commune doit donc faire évoluer le logiciel Berger Levrault vers la gamme e-magnus et cela avant le 1^{er} janvier 2015.

- Un devis a donc été demandé auprès de la société, celui-ci s'élève à 1 374 € TTC d'acquisition de logiciel et 2 280.00 TTC d'installation et de formation. Le montant de la formation étant très important, nous nous sommes rapprochés de l'ensemble des mairies de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg pour savoir si d'autres collectivités se trouvaient dans le même cas que nous et pour réduire les coûts en faisant des formations à plusieurs.
- Un nouveau devis a été réalisé avec une économie de 20 % sur l'acquisition des logiciels soit une dépense de 1099.20 € TTC et concernant l'installation et la formation le montant sera de 1 776.00 € TTC. Pour la première année, les années suivantes la maintenance s'élèvera à 946.76 € TTC.

Pour permettre l'installation de cette nouvelle gamme de logiciel, le matériel informatique doit être changé. Nous avons reçu une proposition de Berger Levrault et de la boutique informatique du Neubourg.

- L'acquisition et l'installation (récupération des données) chez Berger Levrault le devis est de 1154.40 € TTC.
- L'acquisition et l'installation (récupération des données) à la boutique informatique le devis est de 864.81 € TTC.

Après discussion le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat du matériel informatique auprès de la boutique informatique du Neubourg et valide le devis pour le logiciel e-magnus avec les formations groupées.

6. Points sur les travaux :

Bouches à incendie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux bouches incendie sont défectueuses sur la Commune de Bérengenville : un au niveau du cimetière et l'autre rue du Mesnil Péan. Pour celle du Mesnil Péan près de la maison de Mr et Mme Bernard DUBOC il faudra la changer dans les années à venir. La défense incendie est de la responsabilité du Maire et non du syndicat d'eau, c'est donc à la commune de prendre en charge ces changements.

Le devis pour deux bouches à incendie est de 4 541.34 € TTC, monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, deux bouches incendie ont été changées pour la somme de 4 644.16 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis, monsieur le Maire va négocier pour qu'une dalle béton soit réalisée en finition.

Enfouissement réseau rue de l'église :

Une réunion a eu lieu le mercredi 11 juin 2014, avec le SIEGE et l'entreprise TEAM RESEAUX qui va réaliser les travaux sur place ainsi qu'avec les riverains concernés. Les travaux vont durer environ 2 mois et demi et commencerons du côté de la route de Louviers.

Les poteaux d'éclairage public seront distants de 50 mètres avec des ampoules d'une puissance de 100 watts, un poteau sur deux sera muni d'une prise électrique. Le Conseil s'est posé la question sur l'éclairage à l'intérieur des abris-bus. Il a été décidé de poser un néon dans les 3 abris-bus. Une prise de courant sera posée au Mesnil péan pour les illuminations de fin d'année.

Concernant l'éclairage public, la lumière brûle toute la nuit. Une réflexion devra être menée pour savoir s'il faut la couper la nuit. Monsieur FAUCHER et Madame DUHAMEL vont prendre rendez vous avec l'entreprise TEAM RESEAUX chargée de l'entretien de l'éclairage public car l'ensemble de la commune ne s'allume pas en même temps. La porte du transformateur route de Louviers est ouverte, monsieur le Maire va contacter ERDF rapidement afin qu'ils interviennent pour sécuriser le transformateur.

Monsieur le Maire précise que le réseau d'eau dans la partie en sens unique de la rue de l'église ne permet pas le bouclage. Monsieur le Maire propose que l'on profite de la tranchée pour permettre ce bouclage, le devis sera d'environ 15 000 € à savoir qui devra prendre en charge cette dépense : la commune ou le syndicat d'eau ?

Aménagement de la Mairie :

La Commission travaux s'est réuni pour évoquer l'aménagement de la Mairie. Le dossier est assez lourd et complexe à gérer. En effet, il faut dans un premier temps monter un dossier d'appel à candidature pour un architecte ou un maître d'œuvre. Il faudra ensuite une fois le dossier d'aménagement terminé faire un appel d'offre pour retenir les entreprises. Monsieur le Maire indique qu'au sein de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, Monsieur Mickaël LEPILLER s'occupe de l'aménagement des bâtiments. Monsieur le Maire propose donc qu'on fasse appel à ses services pour nous aider dans ce dossier. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le conseil propose de se rapprocher du CAUE pour voir l'aide qu'il pourrait nous apporter.

7. Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe que le contrat de l'employé communal a été renouvelé pour une durée d'un an.

La commission voirie de la communauté de commune du pays du Neubourg est venue à Bérengenville pour faire le point des travaux à effectuer. La sente de la Mare Freneuse est prévue en travaux neuf.

Concernant des travaux à demander, le caniveau au croisement de la route du Mesnil Péan et rue de l'Eglise est bouché.

La communauté de commune a retenu Madame QUERUEL Geneviève au sein de la commission solidarité et Monsieur DAUBE François à l'aménagement du territoire, une première réunion va avoir lieu pour prendre connaissance des missions de chaque commission.

Monsieur le Maire informe que deux personnes souhaitent arrêter de faire partie de la commission des fêtes. Le bilan de la fête communale est assez positif avec un bénéfice de 200€ malgré le manque d'exposants.

Madame DUHAMEL demande si d'autres personnes veulent bien faire partie de la commission salle des fêtes, car celle-ci est louée régulièrement, mesdames DANEL Sandrine et ROHEE Nathalie se proposent.

Concernant la location de vaisselle : un état des lieux de la vaisselle doit être fait ainsi qu'un lieu de stockage à la salle des fêtes pour éviter le transport. Les tarifs seront décidés lors d'une prochaine réunion de conseil.

Le SIVOS : le car va être renouvelé par un car neuf de chez Yveco.

Pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, le SIVOS s'est rapproché de l'association les Francas, le partenariat débutera en septembre. Pour l'organisation du mercredi après-midi, le SIVOS se rapproche actuellement de Sacquenville afin de faire bénéficier les familles du centre aéré existant. Le coût du repas et de l'après midi sera d'environ 14 à 19 €.

La kermesse aura lieu le 28 juin dans la cour de l'école de Bacquepuis.

Monsieur le Maire indique au vu de l'acquisition du car et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il va falloir s'attendre dans les années à venir à une augmentation de notre participation financière.

Monsieur DAUBE parle du problème de vitesse dans la commune, il sera demandé plus de contrôles.

La séance est levée à 23h40

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial pv à LHERMEROULT Patrick	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	